

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CHATEAUROUX

11 rue Paul-Louis Courier - BP 633
36020 CHATEAUROUX cedex
Tel. : 02.54.34.06.26

RECEPISSE DE DÉPÔT



A4 COPIE

22 avenue du Général Ruby
36000 Châteauroux

V/REF :

N/REF : 2003 B 161 / 2008-A-1767

Le Greffier du Tribunal de Commerce CHATEAUROUX certifie qu'il a reçu le 17/10/2008,

P.V. d'assemblée du 27/12/2007
- Reconstitution de l'actif net

Concernant la société

A4 COPIE
Société à responsabilité limitée
22 avenue du Général Ruby
36000 Châteauroux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-1767 le 17/10/2008

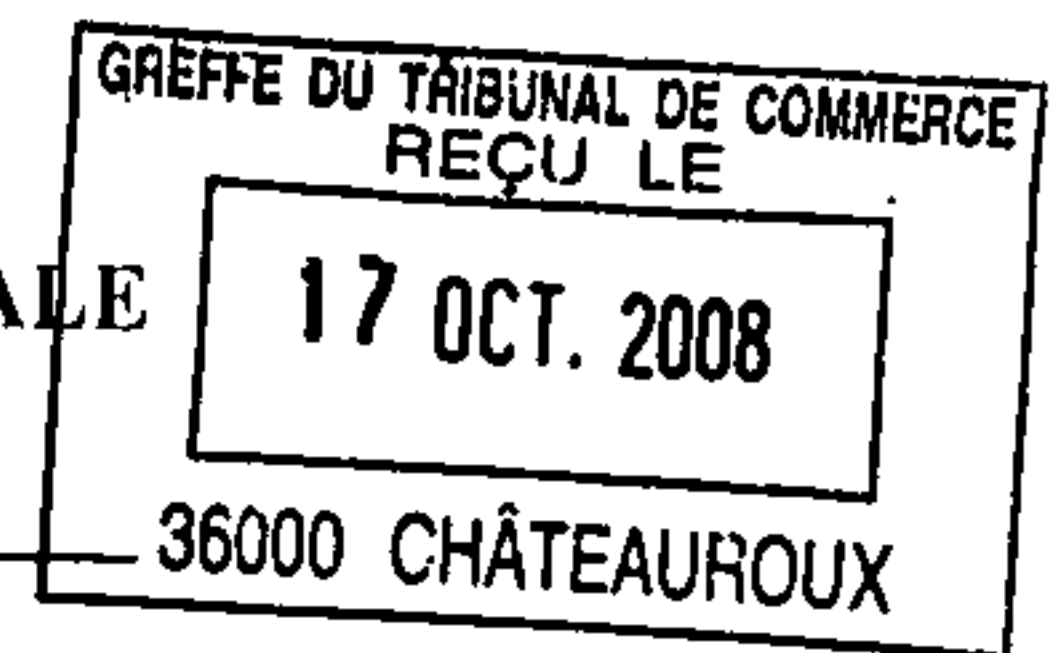
R.C.S. CHATEAUROUX 449 902 170 (2003 B 161)

Fait à CHATEAUROUX le 17/10/2008,

Le Greffier



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE



L'An Deux Mille Sept. le 27 Décembre à 18 heures, les associés de la Société A4 COPIE, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 590,00 euros, se sont réunis au Siège Social à CHATEAUROUX. 22 Avenue du Général Ruby, en assemblée ordinaire sur la convocation du Gérant.

Etaient présents :

Monsieur Cécil PAILLEREAU Associé-Gérant	640 parts
Madame Christine PAILLEREAU Associée	66 parts
Total	<u>706 parts</u>

seuls Associés de la Société A4 COPIE.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cécil PAILLEREAU Associé-Gérant.

Tous les Associés étant présents, l'Assemblée est habilitée à prendre toute décision ordinaire conformément aux dispositions des Statuts.

L'ordre du jour est le suivant :

- Reconstitution des capitaux propres par abandon de compte courant.

Le président fait un tour d'horizon sur l'activité de l'entreprise et informe l'assemblée qu'il est devenu nécessaire de reconstituer en partie les capitaux propres. L'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2005 avait constatée, en vertu de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social et qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société. L'obligation nous était cependant donnée de reconstituer ces capitaux rapidement. Etant donné que les résultats de cet exercice ne seront pas, de toute évidence, suffisant pour reconstituer les capitaux propres le Gérant se propose d'abandonner une partie du compte courant qu'il détient dans la société. Il se propose d'abandonner la somme de 37 000 € qui selon les estimations devrait être suffisante pour les reconstituer.

Il est ensuite procédé au vote et la résolution suivante est adoptée.

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée approuve la décision du Gérant d'abandonner la somme de 37 000 € sur son compte courant dans la société afin de reconstituer les capitaux propres.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30.

allucan

BILAN ET COMPTES ANNUELS

CABINET Maurice FIAUD

Expert comptable

27, avenue St Pierre
36000 CHATEAUROUX

Tel 02 54 34 58 83

Fax 02 54 34 39 15

e mail:maurice.fiaud@wanadoo.fr

SIRET 77518316300028



EXERCICE DU 01/01/2007 AU 31/12/2007



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Formulaire obligatoire
223 du Code Général des Impôts

Exercice ouvert le 01012007

et clos le 31122007

Régime simplifié d'imposition ☒
ou réel normal ☐
(cocher la case correspondante)Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) ☐Adresse du service
où doit être
déposée cette
déclarationS.I.E. CHATEAUROUX VAL DE L'INDRE
48 RUE 14E RTA - BP 599
36019 CHATEAUROUX CEDEXAdresse du déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du
destinataireSARL A4 COPIE
22 AV. DU GENERAL RUBY
36000 CHATEAUROUXPréciser éventuellement
l'ancienne adresse en cas
de changement

le téléphone

02-54-27-68-62

112

frisp., IFU

308516

N° dossier

44990217000017

N° Siret

748F

Code APE

B

ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale)
REPROGRAPHIESi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ①

Bénéfice imposable
au taux de 33 1/3 %Bénéfice imposable
au taux de 15 %

12 366

Déficit
(report de la ligne XO du 2058A
ou 372 du 2033B)2 Plus-values à long terme
imposables au taux de 15 % ②2bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
(ligne 17 ou 593 du tableau n°2059-A ou 2033-C)
(sous déduction du montant imposable à 15 % du cadre 1 ② bis)

2 ter Plus-values

imposables au taux de 16,5 % ② ter

2 quater Plus-values

imposables aux taux de 8 % (ou 0 %)
pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005
(article 219a quinquies du CGI) ② quater2 quinquies Plus-values exonérées
(article 238 quinquies du CGI) ② quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

entreprises nouvelles art. 44 series

☐

créées en Corse, art 208 series

☐

sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI)

☐

zone franche Corse art. 44 decies

☐

entreprises nouvelles art. 44 septies

☐

créées en Corse, art 208 quater A

☐

zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A

☐

autres dispositifs ③ bis

☐

jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)

☐bénéfice ou déficit exonéré ③
(indiquer + ou - selon le cas)☐

plus-values à long terme imposables aux taux de 15 % ou 8 %

☐

pôle de compétitivité (art. 44 undecies)

☐Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont
pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôts sur les sociétés ou afférent aux primes de
remboursement2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité
territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. Crédits d'impôt et imputations

en faveur
de la recherche☐en faveur de
la formation
des dirigeants
d'entreprise☐④ prélèvement
exceptionnel☐⑤ bis crédit d'impôt
pour investissement
en Corse☐crédit d'impôt en faveur
de l'apprentissage

104

crédit d'impôt famille

☐⑥ 1er réduction d'impôt
en faveur du mécénat☐⑥ autres
imputations☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à
la contribution 2,50 %☐Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

CABINET MAURICE FIAUD
27 AV. SAINT PIERRE
36000 CHATEAUROUX

02-54-34-58-83

- du comptable et /ou du conseil : ☒n° agrément du CGA : ☐

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables **

* Préciser dans le cadre s'il s'agit ou non d'un personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
** Lorsque un adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDPC (adhésion globale), la partie relative
au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : nom de l'expert-comptable et du
cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

A CHATEAUROUX

le 28/01/2008

Signature et
qualité du déclarant

M

PAILLEREAU-CEST

GERANT

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright RedTitan (2007) / ALP 2004

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

D.G.I. N° 2033-A

7

(2007)

Article 302 septies
Général des impôts

Numéro de l'entreprise SARL A4 COPIE

Adresse de l'entreprise 22 AV. DU GENERAL RUBY 36000 CHATEAUROUX

Numéro SIRET* 44990217000017

Code APE 748F

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31122007

Exercice N-1 clos le 31122006

ACTIF

Brut 1

Amortissements-Provisions 2

Net 3

Net 4

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles {Fonds commercial* 010, Autres* 014} 9 886

Immobilisations corporelles* 028 149 952

Immobilisations financières* (1) 040

Total I (5) 044 159 848

STOCKS

Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050 20 191

Marchandises* 060

Avances et acomptes versés sur commandes 064

Créances (2) {Clients et comptes rattachés* 068 8 118, Autres* (3) 072 576}

Valeurs mobilières de placement 080

Disponibilités 084 7 670

Charges constatées d'avance * 092 1 181

Total II 096 37 736

Total général (I + II) 110 197 584

PASSIF

Capital social ou individuel* 120 10 590

Écarts de réévaluation 124

Réserve légale 126

Réserves réglementées* 130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)

Report à nouveau 134 (40 866) (33 692)

Résultat de l'exercice 136 36 393 (7 173)

Provisions réglementées 140

Total I 142 6 117 (30 276)

Provisions pour risques et charges Total II 154

DETTES (4)

Emprunts et dettes assimilées 156 31 311 48 679

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164

Fournisseurs et comptes rattachés* 166 6 261 4 459

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 54 178) 172 66 266 101 099

Produits constatés d'avance 174

Total III 176 103 838 154 236

Total général (I + II + III) 180 109 955 123 960

RENVOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193

(2) Dont créances à plus d'un an 197

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199

(4) Dont dettes à plus d'un an 195 16 500

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182 2 832

Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Néant ☐Désignation de l'entreprise **SARL A4 COPIE**

Exercice N clos le

31122007

Exercice N-1 clos le

31122006

RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Ventes de marchandises*

Production vendue

biens

services*

dont export
et livraisons
intracommunautaires

209

215

217

210

214

218

107 149

78 628

Production stockée*

(Variation du stock en produits intermédiaires,
produits finis et en cours de production)

222

Production immobilisée*

224

Subventions d'exploitation reçues

226

6 990

6 349

Autres produits

230

4

219

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

232

114 143

85 197

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

234

Variation de stock (marchandises)*

236

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

238

20 437

14 904

Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*

240

(2 375)

(5 916)

Autres charges externes* : (dont crédit bail :
- mobilier : - immobilier :)

242

29 681

29 097

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle* 243

1 882

244

2 328

2 552

Rémunérations du personnel*

250

31 035

24 572

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

8 532

7 630

Dotations aux amortissements*

254

23 182

21 063

Dotations aux provisions

256

Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger* 259

262

88

60

Total des charges d'exploitation (II)

264

112 907

93 962

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270

1 236

(8 765)

Produits financiers

280

Produits exceptionnels

290

37 000

10 395

Charges financières

294

716

925

Charges exceptionnelles

300

338

7 894

Impôts sur les bénéfices*

306

788

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+ III+ IV) - Charges (II+ V+ VI+ VII)

310

36 393

(7 173)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

36 393

314

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles*

322

Impôts et taxes non déductibles* (Cf nouveautés page 7 de la notice 2033.not)

324

788

Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés

247

écarts de valeurs liqui-

datives sur OPCVM*

248

330

Entreprises nouvelles (44. series)

986

Zone franche urbaine (44. octies)

987

Zone franche Corse (44. décrets)

988

Reprise d'entreprises en difficulté (44. series A)

981

Jeune entreprise innovante (44. series A)

989

Pôle de compétitivité (44. unités)

990

Divers*, (dont : Investissements outre-mer

344

créance due au report en arrière du déficit*

346

342

350

354

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

352

37 181

356

Déficit de l'exercice reporté en arrière :
(Entreprises I.S. seulement)

356

Déficits antérieurs reportables : * 24 815 dont imputés sur le résultat :

360

24 815

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

370

12 366

388

Primes et cotisations complémentaires facultatives

381

Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*

380

1 347

n° du centre de
gestion agréé :

Montant de la T.V.A collectée

374

21 118

Effectif moyen du personnel* :

376

2

dont apprentis : 11 handicapés :

Montant de la T.V.A déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :

378

7 708

Montant des prélèvements personnels de marchandises*

399